



Note de conjoncture

EFFECTIFS ET DÉPENSES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C

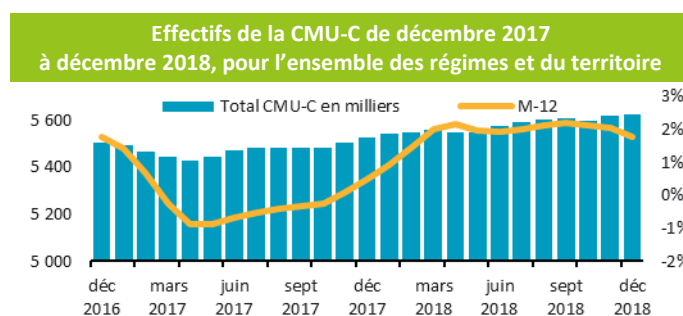
LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les effectifs de la CMU-C sont estimés à 5,63 millions au mois de décembre 2018, pour l'ensemble du territoire. Ils sont en hausse de 1,8 % par rapport à décembre 2017, avec un écart persistant entre la métropole (+2 %) et les Dom (+0,1 %). L'accroissement des effectifs de la CMU-C fléchit en décembre 2018 et devrait poursuivre cette tendance au premier semestre 2019, consécutivement au ralentissement de la hausse du chômage au premier semestre 2018.

Effectifs des bénéficiaires de la CMU-C au 31 décembre 2018			
effectifs en milliers	Métropole	DOM	Total
Tous régimes *	5 030	595	5 626
Évolution sur 6 mois	1,0%	0,0%	0,9%
Évolution sur un an	2,0%	0,1%	1,8%
Régime général**	4 444	556	5 001
Évolution sur 6 mois	1,3%	-0,1%	1,2%
Évolution sur un an	1,9%	0,3%	1,7%

* Dont 505 300 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires

** Dont 417 200 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires



Données provisoires : octobre, novembre, décembre 2018 – Source : tous régimes

LES DÉPENSES POUR LA PART CMU-C AU 31 DÉCEMBRE 2018

Au régime général, la dépense pour la part CMU-C est de 1,9 Md€ à fin décembre 2018, en année complète mobile, avec un coût moyen de 422 € en progression de 2,9 %.

À la CNDSSSTI, la dépense est de 115 M€, avec un coût moyen de 351 €, en hausse de 5,4 %. À la CCMSA, la dépense est de 48 M€, avec un coût moyen de 356 €, en augmentation de 3 %.

Pour les trois régimes, la hausse de la dépense moyenne pour les soins de ville est portée par le poste des prothèses dentaires, en augmentation de 19,3 % au régime général et au régime des indépendants et de 12,3 % au régime agricole.

Pour le total des trois régimes, la montée en charge liée à la nouvelle grille tarifaire des soins prothétiques dentaires pour la CMU-C au 1^{er} octobre 2017 se traduit par une augmentation de 15,6 % de la dépense totale de la part CMU-C pour l'ensemble des soins dentaires (curatifs, prothétiques, orthodontiques). Elle passe de 424 M€ en 2017 à 490 M€ en 2018, soit une dépense supplémentaire de 66 M€.

Parallèlement, la dépense pour les soins de ville, hors dentaire est passée de 1 058 M€ à 1 087 M€, soit une augmentation de 2,8 %, pour un montant de 30 M€.

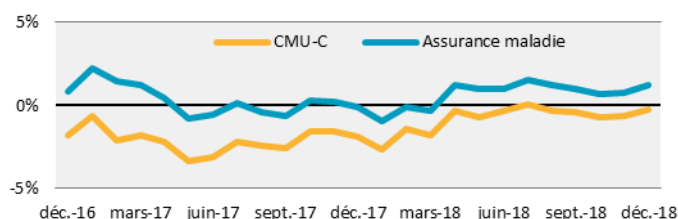
Ainsi, alors que le dentaire représente moins d'un tiers de la dépense pour la CMU-C en soins de ville en 2018 (31 %), il totalise plus des deux-tiers (69 %) du montant de l'augmentation de cette dernière entre 2017 et 2018.

Coût unitaire en ACM* au 31 décembre 2018 CNAM, CNDSSSTI, CCMSA – Ensemble du territoire				
Régime	CNAM	CNDSSSTI	CCMSA	Ensemble
Ville	316 €	286 €	272 €	313 €
Hôpital	105 €	65 €	83 €	102 €
Total	422 €	351 €	356 €	415 €
Évolution	2,9%	5,4%	3,0%	3,0%

* ACM : année complète mobile

** Coût unitaire : rapport entre la dépense totale et l'effectif moyen annuel des bénéficiaires des trois régimes dont la CMU-C est gérée par le régime obligatoire (5,04 millions de bénéficiaires), Métropole et Dom

Évolution du ticket modérateur pour 8 postes* soins ville au régime général Ensemble des assurés et bénéficiaires de la CMU-C



* 8 postes : honoraires des généralistes, honoraires des spécialistes, honoraires dentaires, honoraires paramédicaux & sages-femmes libérales, médicaments, dispositifs médicaux, frais de transport, analyse et biologie

EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Au cours de l'année 2018, 1,65 million de personnes ont obtenu une attestation ACS. Les effectifs ont augmenté de 4,7 % par rapport à 2017. La croissance se poursuit tout en ralentissant par rapport aux deux années précédentes (+ 8 %). Ces hausses soutenues étaient liées à la mise en place de la réforme de juillet 2015 et aux campagnes de promotion qui l'avaient accompagnée.

Le nombre de personnes couvertes par un contrat ACS A, B ou C s'établit à près de 1,27 million à fin décembre 2018 (stock). Il a augmenté de 5,5 % sur une année. Comme le nombre d'attestations, la souscription à un contrat ACS décélère en particulier en référence à 2017 et au début de l'année 2018, périodes sur lesquelles la progression était de 8 % en moyenne.

L'évolution à un rythme comparable entre délivrance des attestations et utilisation conduit à une stabilité du taux d'utilisation qui oscille entre 76 % et 77 %.

La répartition des personnes protégées par type de contrat est stable dans le temps : le contrat C reste prédominant puisqu'il regroupe à lui seul 40 % des utilisateurs. Plus des trois quarts des personnes sont couvertes par un contrat de niveau supérieur (contrat C) et / ou intermédiaire (contrat B).

Suivi des effectifs protégés par un contrat ACS					
Mois	En milliers				En %
	Souscriptions contrats ACS (flux)	Sorties contrats ACS (flux)	Contrats ACS en cours (stock)	Evolution mensuelle (stock)	taux d'utilisation des attestations
2018 juil	78	70	1 244	8	77,2%
2018 août	70	68	1 245	1	76,7%
2018 sept	78	79	1 245	0	76,6%
2018 oct	89	78	1 256	11	77,0%
2018 nov	91	83	1 264	8	76,8%
2018 déc	80	79	1 265	1	76,3%

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

	Nombre de personnes protégées (en milliers)			
	A	B	C	Total
2018 déc	290	470	505	1 265
Répartition	22,9%	37,1%	39,9%	100,0%

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE

LA TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE SUR L'ANNÉE 2018

Selon les données disponibles au 16 février 2019, l'assiette de la TSA s'élèverait à 37,4 milliards d'euros en 2018, en hausse de 1 % par rapport à 2017 (+ 386 millions d'euros).

Du fait de la concentration du marché, les évolutions de l'assiette résultent d'un faible nombre d'organismes complémentaires. Les cinq organismes enregistrant les plus fortes baisses (hors organismes disparus en 2018) représentent ainsi 47 % du montant total des baisses. Les hausses sont également concentrées sur un faible nombre d'organismes.

Au sein des huit assiettes constitutives de la TSA, les garanties classiques solidaires et responsables représentent 90 % de l'assiette totale. Elles progressent de 1,1 % sur l'année.

Le produit de taxe TSA s'élèverait à 4,95 milliards d'euros en hausse de 1,5 % par rapport à 2017 (+ 72 millions d'euros).

	Montants en millions d'euros								
	Contrats classiques resp.	Contrats classiques non resp.	Contrats 1er art. C998CGI	Contrats agriculteurs resp.	Contrats agriculteurs non resp.	Contrats au 1er euro	Contrats II resp.	Contrats II non resp.	Totale assiette TSA
2017	33 172	1 263	255	1 061	16	131	586	509	36 992
2018	33 538	1 399	229	1 043	16	145	444	564	37 378
Répartition 2018	89,7%	3,7%	0,6%	2,8%	0,0%	0,4%	1,2%	1,5%	100,0%
Évol. 2018 / 2017 (montants)	366	136	-26	-18	1	14	-142	55	386
Évol. 2018 / 2017 (%)	1,1%	10,8%	-10,2%	-1,7%	5,6%	10,6%	-24,2%	10,8%	1,0%

Champ : tous redevables de la TSA ayant déclaré une assiette en 2018

Source : télédéclarations des OC auprès de l'URSSAF Île-de-France – Situation arrêtée au 16 02 2019. Données issues du tableau récapitulatif annuel (TR) pour 2017 et des 4 trimestres initiaux pour 2018